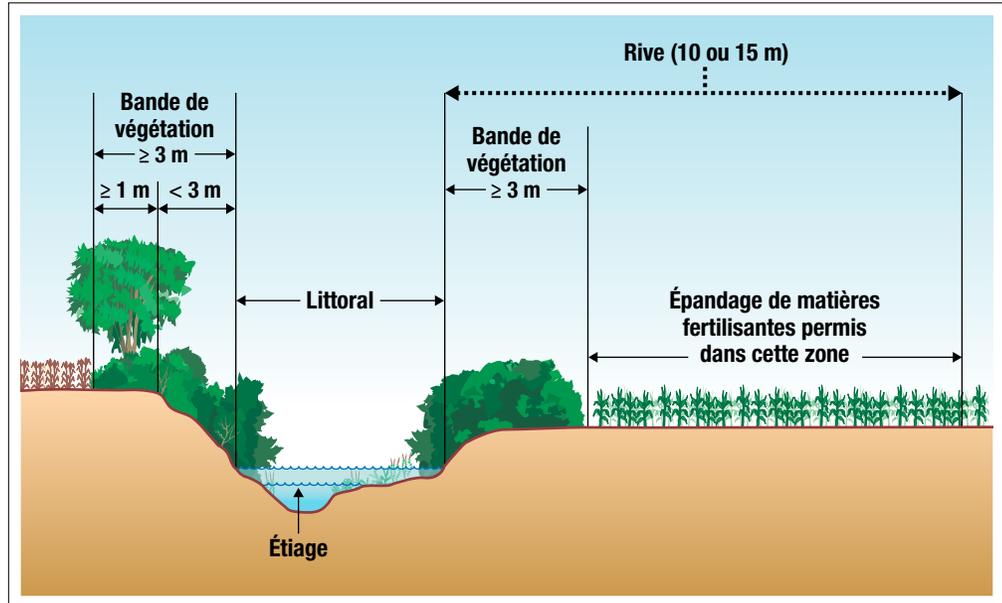


LE RESPECT DE LA BANDE RIVERAINE EN AGRICULTURE : CADRE RÉGLEMENTAIRE



- › La rive est d'une longueur de 10 ou 15 m selon la pente.
- › L'agriculture en rive et la fauche sont interdites dans les 3 premiers mètres à partir du littoral et sur un mètre supplémentaire sur le haut du talus.
- › Pour être efficace, une bande riveraine devrait être végétalisée et composée d'herbacées, d'arbustes et d'arbres.
- › La limite du littoral est identifiée à l'aide des méthodes prévues à l'annexe 1 du RAMHHS. Elle correspond environ au plus haut niveau d'eau atteint une année sur deux.



LES AVANTAGES D'UNE BANDE RIVERAINE VÉGÉTALISÉE

› Stabilise les rives et réduit l'érosion :

Les arbustes et les arbres réduisent l'érosion et la perte de sol fertile causées par les pluies et le dégel.

› Limite la prolifération d'espèces indésirables :

Lorsqu'elles sont diversifiées, les bandes riveraines limitent la prolifération des espèces floristiques exotiques envahissantes (EFEE).

› Diminue la pollution de l'eau :

Les plantes captent les pesticides, les engrais et les sédiments, et aident à réduire leurs impacts sur la qualité de l'eau des rivières.

› Régularise la température de l'eau :

Les arbres et les grands arbustes produisent de l'ombre, diminuant ainsi le réchauffement de l'eau et contribuant à réduire l'apparition des algues bleu-vert.

› Fournit un habitat pour la faune :

Lorsqu'elles sont diversifiées, les bandes riveraines créent un refuge pour les insectes bénéfiques et la faune en fournissant un lieu d'alimentation et de reproduction.



Une bande riveraine végétalisée permet également de limiter la présence de rats musqués.



VOS RESSOURCES

- › Votre agronome
- › Votre organisme de bassin versant (OBV) local
- › Le programme d'aide financière Prime-Vert du MAPAQ

Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec 